

ÉCO du N°53

TRI

MAI 2025



EDITO

Le tri des déchets est un enjeu complexe qui nécessite la mobilisation de tous. Les déchets dangereux en centre de tri, le devenir des DASRI, la gestion des pneus usagés, le recyclage du textile ou le compostage sont autant de défis à relever pour le syndicat. Par ailleurs, le SMIEEOM poursuit son engagement vers une gestion au plus proche de ses usagers : optimisation de la valorisation des déchets, modernisation des déchèteries, augmentation des points d'apports volontaires pour les recyclables, mais aussi pour les biodéchets au travers de la mise en place de sites de compostage partagé. En adoptant des pratiques responsables et en soutenant les initiatives citoyennes, nous pouvons tous ensemble contribuer à une gestion plus durable et sécurisée de nos déchets. ”

Eric Martellière
Président du SMIEEOM Val de Cher



ERREURS DE TRI, UNE QUESTION DE SÉCURITÉ AUSSI

OU JETER SES DÉCHETS DE SOIN ?

LES PNEUS : LA REPRISE PAR LES PROFESSIONNELS

UNE VIE APRÈS LA COLLECTE DES TEXTILES

RETOUR EN IMAGES

LE TRI SÉLECTIF : ON NE LÂCHE RIEN !

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !

LES ERREURS DE TRI, UNE QUESTION DE SÉCURITÉ AUSSI

La présence d'objets volumineux dans la chaîne de tri provoque des bourrages dans les machines, ce qui impacte négativement l'efficacité opérationnelle du centre de tri, et sa capacité de captation des déchets valorisables. Lorsque ces déchets se retrouvent coincés dans les machines, les agents doivent intervenir pour les retirer manuellement, ce qui présente des risques de blessures, tels que des coupures, des pincements ou des chutes.



Les incendies, de plus en plus fréquents en centres de tri, sont souvent causés par les erreurs de tri :

- ➔ présence de piles et batteries au lithium, particulièrement dangereuse,
- ➔ des objets inflammables ou des matériaux inappropriés, comme des aérosols ou des pièces métalliques, peuvent se retrouver dans les broyeurs ou les trieurs, provoquant des étincelles et déclenchant des incendies.

Une fois qu'un feu démarre, sa propagation peut être très rapide en raison de la nature des déchets stockés, qui sont souvent combustibles. De plus, des étés particulièrement chauds peuvent augmenter le risque d'incendie.

Ensemble, soyons vigilants et rigoureux sur nos gestes de tri !



RAPPEL

Tous les emballages - carton, plastique ou aluminium, doivent être déposés dans les colonnes emballages. **Mais les piles et batteries, les objets qui en contiennent et tous les déchets dangereux doivent impérativement être apportés en déchèterie**, pour la sécurité de tous, en particulier celle des agents de collecte et des salariés des centres de tri.

OÙ JETER SES DÉCHETS DE SOIN ?



Les **DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) sont des déchets piquants, coupants, tranchants issus d'activités de soins : lancette et auto piqueur, aiguille, cathéter, seringue, etc. présentent tous des risques de blessures ou de piqûres, de transmission de germes, bactéries ou virus.



Pour notre sécurité, déposons-les au bon endroit.

L'éco-organisme **DASTRI** a mis en place la reprise de ces produits arrivés en fin de vie : à travers un réseau de pharmacies adhérentes, une collecte adaptée et de proximité est assurée, sans coût additionnel.

- 1 Rendez-vous sur www.dastri.fr/nous-collectons pour connaître la pharmacie la plus proche adhérente à DASTRI.
- 2 Demandez à votre pharmacien de vous délivrer votre kit incluant des contenants spécifiques gratuits appelés « boîtes à aiguilles » jaunes. Si vous avez déjà un traitement, demandez un contenant jaune gratuit.
- 3 Chez vous, placez-y vos déchets médicaux après utilisation. Refermez-le et conservez-le hors de portée des enfants.
- 4 Rapportez votre boîte pleine à votre pharmacien, qui se chargera de leur collecte et de leur élimination, **en toute sécurité et légalité.**

POUR + DE RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LA PAGE :
www.dastri.fr/informer-les-patients



HUIT PNEUS POUR ZÉRO : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les particuliers peuvent désormais **déposer chez les professionnels de l'automobile jusqu'à huit pneus usagés par an**, sans obligation d'achat, *article R 541-160 du code de l'environnement*.

Ces pneus usagés sont ensuite collectés par un éco-organisme, pour une seconde vie : réemploi (occasion ou rechapage), valorisation (broyage) ou recyclage.

Du côté du SMIEEOM, les pneus usagés sont acceptés uniquement à la déchèterie de Billy, dans la limite de 4 pneus par an et par usager. Nous travaillons avec l'éco-organisme Aliapur, pour la collecte et le traitement de ces déchets.

+ D'INFORMATIONS :
www.smieeom.fr/les-pneus

TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES, IL Y A UNE VIE APRÈS LA COLLECTE

Après avoir été déposés dans un point de collecte conventionné - conteneur blanc dans la rue, antenne d'association, magasin ou lors d'une collecte événementielle, vos TLC (textiles, linge de maison, chaussures et accessoires) sont transportés dans un centre de tri.



➔ Près de **60%** des produits triés peuvent être réutilisés en l'état et sont revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international.



➔ Les **40%** restants sont non réutilisables car trop usés, abîmés ou ne répondent pas aux besoins du marché international de la fripe. Ils sont donc revalorisés autrement : recyclés en isolants pour le bâtiment, découpés en chiffons d'essuyage ou encore transformés en nouvelles fibres textiles, valorisés en énergie. Une infime part est incinérée sans valorisation.

CHIFFRES CLÉS

● **188 000 TONNES** de textiles et chaussures sont triés annuellement par des professionnels pour être réutilisés, recyclés ou valorisés.

● **60%** de l'ensemble sont généralement réutilisables en l'état.

● **90%** des pièces réutilisables sont exportées à l'étranger pour être revendus en seconde main.

En déposant vos TLC dans l'un des 47 000 points de collecte conventionnés par l'éco-organisme Re_fashion, **vous avez l'assurance que vos produits seront triés par des professionnels et valorisés** selon les modes de traitement définis par le Code de l'environnement : **réutilisés quand c'est possible, sinon recyclés ou encore valorisés sous forme d'énergie.**

➔ **POUR EN SAVOIR** : www.refashion.fr/recycler-mes-vetements-chaussures

N'OUBLIEZ PAS!



Tous les vêtements, linge de maison et chaussures se trient, mêmes abîmés. Ils doivent être placés, propres et secs, dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.

➔ **TROUVER UN POINT DE COLLECTE** : www.refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte

RETOUR EN IMAGES

REPAIR CAFÉ

Bilan des 2 derniers Repair Cafés à Contres et à Sassay : 73 RDV de réparation / 50 objets + 5 vélos réparés, soit **un taux de réparation de 75 %!!!** Merci aux bénévoles Repair Café Blois, à l'Aihdac Le Phenix et aux communes pour leur contribution au succès de ce rendez-vous de la réparation.



Prochaines dates :

- ➔ **Samedi 14 juin 2025** • Châtillon-sur-Cher
- ➔ **Samedi 11 octobre 2025** • Fresnes

TOUS AU COMPOST !

Du 29 mars au 13 avril s'est déroulée la 12^e quinzaine **Tous au compost!** Le SMIEEOM s'est investi dans cet événement national :
➔ organisation de 3 Cafés compost citoyens, en partenariat avec les communes de Pouillé, Noyers-sur-Cher et Choussy,
➔ 2 visites pédagogiques du site de compostage partagé de Noyers-sur-Cher proposées aux élèves de l'école de St-Aignan.



BIODÉCHETS

8 nouveaux sites de compostage partagé vont voir le jour dès juin prochain : Chémery, Chissay-en-Touraine, Contres (Communauté de Communes), Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Monthou-sur-Cher, Ouchamps, Pontlevoy. Fin 2025, le SMIEEOM aura impulsé la **mise en place de 24 sites de compostage partagé**, représentant un potentiel annuel de 12 tonnes de biodéchets détournés de l'incinération, et de 6 tonnes de compost récolté.

➔ **D'INFORMATIONS** :
Nupur DUBEY • 07 61 47 81 71
www.smieeom.fr
preventiondechets.smieeom@gmail.com

Vous souhaitez composter vos biodéchets à la maison ?

Le SMIEEOM subventionne les foyers de son territoire pour l'achat d'un bac à compost ou à lombricompost, à hauteur de 50 € maximum.

➔ **D'INFORMATIONS** : www.smieeom.fr
02 54 75 76 66 • info@smieeom.fr



LE TRI SÉLECTIF : ON NE LÂCHE RIEN !

Les consignes de tri



TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT !

Ils doivent être **déposés dans les colonnes jaunes, même les plastiques** comme les films, pots de yaourt ou de charcuterie, barquettes, emballages souples, tubes, sacs et sachets ou **les petits métalliques** tels que les capsules de café, blisters de médicaments, petits papiers aluminium, gourdes de compote, opercules, capsules et couvercles de bouteilles.

- ➔ **Vider et racler les emballages**
- ➔ **Ne pas les imbriquer les uns dans les autres**
- ➔ **Les aplatir dans le sens de la longueur**
- ➔ **Ne pas déposer d'ordures ménagères dans les colonnes de tri**

LES EMBALLAGES RECYCLABLES



LE VERRE



LES PAPIERS



POUR MIEUX TRIER !

Sacs de pré-tri, stop-pub, réglattes de tri et guides sont à votre disposition en mairie ou au Smieeom. **Demandez-les!** Tous nos guides sont téléchargeables sur notre site.



- En cas de doute, ne jetez pas vos déchets n'importe où :**
- informez-vous sur www.smieeom.fr
 - appelez au **02 54 75 76 66**
 - renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie

RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur www.smieeom.fr
22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY
Tél. : 02 54 75 76 66 • Mail : info@smieeom.fr

